

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE CAMILLE SAINT-SAENS A DEUIL-LA-BARRE

Direction Générale des Services

PA/

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT DU LYCEE DU 04 AVRIL 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le Quatre Avril, à 19 H 00.

Le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre, légalement convoqué par courrier du 28 Mars 2023 et, par affichage du 28 Mars 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Muriel SCOLAN, Présidente.

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le **compte rendu** des Assemblées afin d'assurer l'information rapide du public. Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2022, et conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, l'obligation de tenue et d'affichage du compte-rendu des séances est remplacée par l'affichage en mairie et la publication sur le site internet de la commune d'une **liste des délibérations** examinées par l'Assemblée dans un délai d'une semaine à compter de la tenue de la séance.

Délibération 1	Installation d'un nouveau délégué suppléant au sein du Conseil Syndical	ADOPTÉE (Prend Acte)
Délibération 2	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 Mars 2023	ADOPTÉE (Prend Acte)
Délibération 3	Compte de gestion du trésorier – Exercice 2022	ADOPTÉE (Prend Acte)
Délibération 4	Approbation du Compte Administratif – Exercice 2022	ADOPTÉE (Unanimité)
Délibération 5	Affectation du résultat 2022	ADOPTÉE (Unanimité)
Délibération 6	Budget Primitif – Exercice 2023	ADOPTÉE (Unanimité)
Délibération 7	Fixation du montant des impositions directes 2023	ADOPTÉE (Unanimité)

Publiée le 12-04-2023